

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Date de la convocation : mardi 21 juin 2016

N° 16.06.27.05

L'an deux mille seize et le vingt-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, M. GREPINET, Mme MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. MUNOZ, M. SELKE, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

- Mme PASDELOU en faveur de Mme MERLET
- M. ROQUES en faveur de M. BOUSQUEL
- M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER
- M. ROESCH en faveur de Mme THALY-BARDOL
- Mme JULLIEN en faveur de M. GREPINET
- Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

ABSENT : M. ALLOUCHE (décédé)

CONSTRUCTION DE L'ECOLE NELSON MANDELA

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DU SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX PROJETS STRUCTURANT LES TERRITOIRES

Rapporteur Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, conseiller municipal délégué aux finances, au contentieux et aux affaires militaires, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la construction d'une école, le Département est habilité à verser une aide au titre du « soutien aux projets structurant les territoires ».

C'est donc dans ce cadre que la Commune de JUVIGNAC, soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées pour la construction du troisième groupe scolaire de la commune, le groupe Nelson MANDELA, entend solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 000 € au titre des aides départementales de soutien aux projets structurant les territoires.

Le plan de financement se décline comme suit :

Coût total de la construction du Groupe Scolaire Nelson Mandela HT		6 439 089 €	100,00%
Organisme	Doctrine du subventionnement	Base éligible	Montant en € % de financement
Etat	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2015	6 439 089 €	450 000 € 6,99%
Etat	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2016	6 439 089 €	522 000 € 8,11%
Région Languedoc-Roussillon et ADEME	Construisons et rénovons en Languedoc-Roussillon (jusqu'à 70%)	1 045 000 €	300 000 € 4,66%
Région Languedoc-Roussillon et ADEME	Accompagnement démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (jusqu'à 10%)	1 045 000 €	30 000 € 0,47%
Conseil Général de l'Herault	Soutien aux projets structurant les territoires	6 439 089 €	200 000 € 3,11%
Caisse d'Allocations Familiales	Aide à l'investissement du Centre de Loisirs sans Hébergement	n.c.	50 000 € 0,78%
Total prévisionnel des aides publiques			1 552 000 € 24,10%
Reste à la charge de la commune de Juvignac			4 887 089 € 75,90%

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE SOLLICITER dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire Nelson MANDELA l'octroi d'une subvention de 200 000 € dans le cadre du soutien départemental aux projets structurant les territoires ;

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

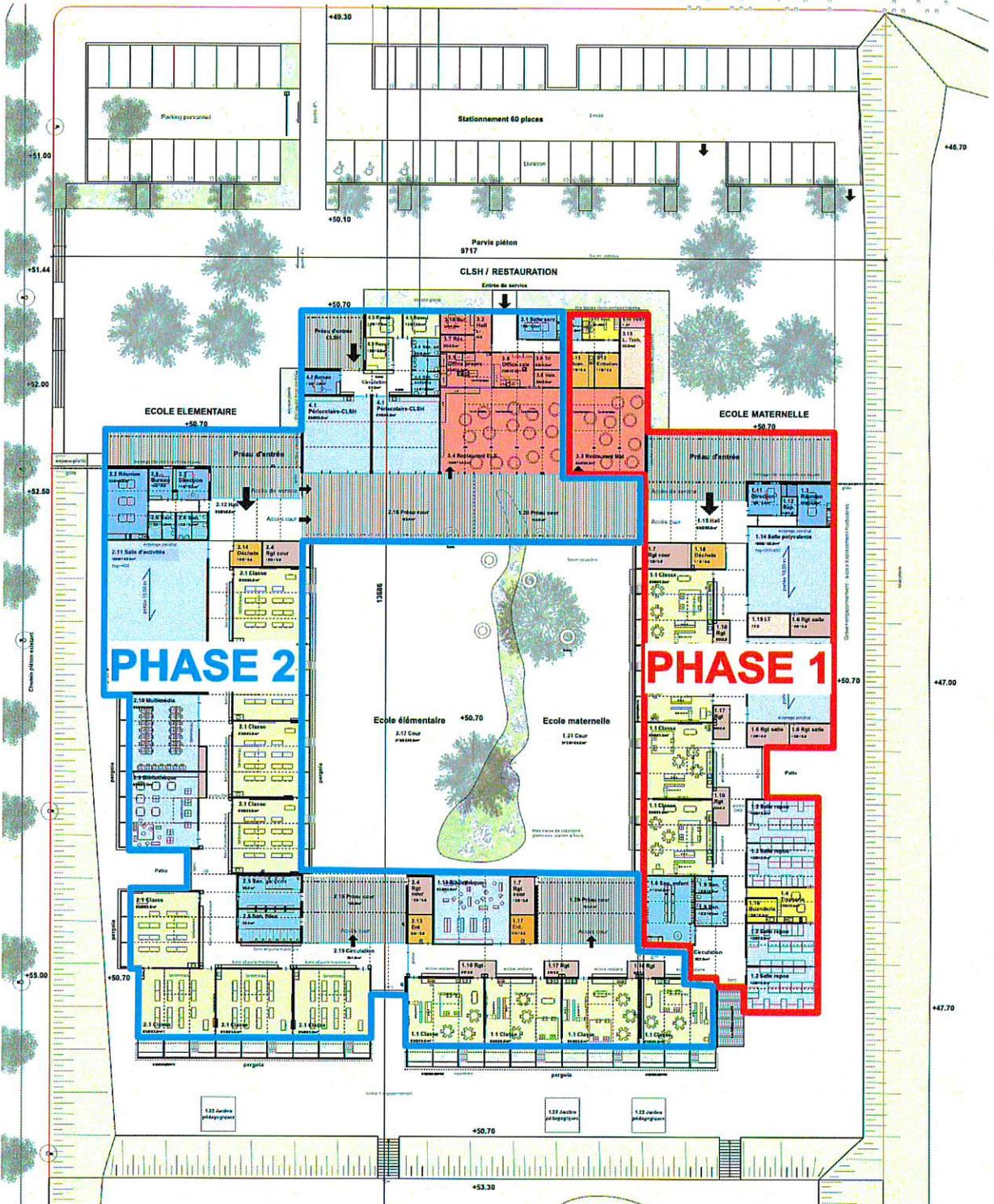
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 01 JUIL 2016
et publication le 05 JUIL 2016





VILLE DE JUVIGNAC // GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA
PLAN DE PHASAGE
 18/11/2015

Rendu avec les niveaux de sol